

Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 22 décembre 2017.

Le comité de révision de l'agence nationale de lutte contre le dopage est composé de :

- Monsieur Mohamed Nabil Nakache, chef de cellule au centre d'études juridiques et judiciaires : président,

- Monsieur Chedli Rahmani, une personnalité reconnue par ses compétences dans les domaines sportif et juridique : membre,

- Madame Rim Béjaoui, une personnalité reconnue par ses compétences dans les domaines sportif et juridique : membre.

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 19 juin 2012.

MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES

Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 7 novembre 2017, portant délégation de signature.

Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leurs signatures,

Vu le décret n° 90-999 du 11 juin 1990, fixant les attributions du ministère des domaines de l'Etat,

Vu le décret n° 99-1235 du 31 mai 1999, portant organisation du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2009-3653 du 2 décembre 2009,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-321 du 11 mars 2016, portant délégation de certaines prérogatives du chef du gouvernement au ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-1176 du 20 octobre 2017, portant nomination de Monsieur Souhail Anane, administrateur général des domaines de l'Etat et des affaires foncières, chef du cabinet du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières à compter du 2 octobre 2017.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Souhail Anane, administrateur général des domaines de l'Etat et des affaires foncières, chef du cabinet, est habilité à signer par délégation du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Monsieur Souhail Anane est habilité à sous-déléguer sa signature à des fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité dans les conditions fixées à l'article 2 du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet, à compter du 2 octobre 2017.

Tunis, le 7 novembre 2017.

*Le ministre des domaines de l'Etat et
des affaires foncières*

Mabrouk Korchid

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 15 novembre 2017.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur, est attribuée à Monsieur Fethi Rebai, ingénieur en chef, directeur de l'exploitation et de la maintenance à la direction générale de l'organisation, des méthodes et de l'informatique au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.